



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 20413

Texte de la question

Mme Catherine Troallic appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques encourus par des milliers de travailleurs (dockers, douaniers, déclarants en douane, magasiniers, manutentionnaires, chauffeurs routiers...) qui s'exposent aux gaz toxiques en ouvrant chaque jour des conteneurs pour des opérations de contrôle ou de manutention. Un million de conteneurs entrent chaque semaine sur le territoire européen. On estime que 15 à 25 % d'entre eux renfermeraient dans leur atmosphère des gaz neurotoxiques dangereux pour tous les travailleurs amenés à les manipuler. Ces gaz sont le plus souvent utilisés pour la fumigation des conteneurs afin de détruire les organismes nuisibles (insectes, rongeurs, moisissures) susceptibles de se diffuser au pays d'accueil. Certains gaz pourraient imprégner les marchandises transportées et mettre en danger la santé des consommateurs. D'autres gaz (benzène, toluène) peuvent également émaner de marchandises séjournant dans le conteneur. Elle l'interroge sur les initiatives menées en lien avec les ministres des finances, du travail, du transport et de la consommation pour prévenir les dangers liés à ces risques notamment en comparaison des protections mises en place dans d'autres pays européens. Elle l'interroge également sur les recommandations qui auraient pu être produites par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail sur ce sujet et sur toutes les récentes recherches qui auraient pu être faites sur le sujet afin de mieux en évaluer les risques.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Troallic](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20413

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2368

Question retirée le : 27 mai 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)